

La vie intérieur de l'Abbaye de la Fille-Dieu

Autor(en): **Pittet, Romain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817730>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

XXIII^{me} Année

N^o 6

Novembre-Décembre 1935

oooooooooooooooooooo ooooooooooooooooooooooooooooo

LA VIE INTÉRIEURE DE L'ABBAYE DE LA FILLE-DIEU

par l'abbé ROMAIN PITTET,
Professeur d'histoire au Grand Séminaire.

L'absence des documents, dont une partie a disparu sans doute lors des incendies et autres événements malheureux qui affligèrent la Fille-Dieu, rend très difficile, pour ne pas dire impossible, la véritable histoire intérieure de l'abbaye. D'ailleurs, il convient de remarquer que l'histoire garde souvent le souvenir des fautes de toutes sortes qui ont semé de points sombres l'existence d'une communauté religieuse plutôt qu'elle ne fait mention de ses vertus discrètes. Les rapports des supérieurs, auxquels incombe le devoir de visiter la maison, sont toujours très laconiques sur le bien qui s'y opère; ils insistent davantage sur les abus à réprimer et sur les réformes à introduire. Surtout, il manque une chronique du monastère pour une longue période de son histoire. Nous ne compléterons pas par l'imagination ce que les documents ne disent pas; le silence enveloppe souvent la vie des moniales de la Fille-Dieu. Nous le respecterons.

A) LA RÈGLE

La Règle adoptée par les cisterciens est celle de saint Benoît que les nouveaux religieux avaient résolu d'observer à la lettre. Les moniales cisterciennes voulurent s'astreindre aussi à la vie des monastères d'hommes pour tout ce qui ne s'opposait pas à l'idéal de la clôture. La vie cistercienne se résume en trois mots: prière, travail, pénitence¹. La prière, l'office divin est par excellence l'œuvre du moine. Dès qu'une heure du matin sonnait, les cisterciens, du 1^{er} novembre à Pâques, se rendaient à l'église. Pendant le reste de l'année, le lever avait lieu un peu plus tard. Ils chantaient alors les Matines et les Laudes. A heures fixes, ils poursuivaient pendant la journée la récitation du bréviaire cistercien. La communauté assistait à la messe. Le cistercien consacrait environ six heures à la prière; le reste du temps était réservé au travail manuel surtout, quelquefois au travail intellectuel. La Règle déterminait les heures où tous les religieux vaquaient aux occupations matérielles: à l'époque des grands travaux de la campagne, ce règlement fixe n'était pas toujours observé. Pendant le reste de l'année, le travail manuel occupait sept heures quotidiennement. Quant au travail intellectuel, il ne prenait généralement guère plus de deux heures en été et de cinq heures en hiver. Les moines se contentaient presque uniquement de la lecture divine, *lectio divina*: Ecriture-Sainte, Pères de l'Eglise, Vie des saints. Les études profanes étaient regardées comme dangereuses. « Les cisterciens primitifs, écrit d'Arbois de Jubainville, paraissent craindre que certaines études ne détournent les membres de leur Ordre des exercices monastiques qui doivent être le but de leur vie. Il n'est pas nécessaire de savoir lire pour entrer dans l'Ordre de Cîteaux... Les monastères ne sont pas

¹ Sur la Règle: cf. Vacandard E., *Vie de saint Bernard* I, chap. 2; Le Bail Anselme, *L'Ordre de Cîteaux*, chap. II. Paris 1926.

des écoles, par conséquent aucun étranger n'y sera admis à étudier ; les novices et les moines seront seuls reçus aux cours qui pourront y être faits¹. » Sans doute l'Ordre marchera avec le temps et évoluera sur ce point ; il finira par donner à l'étude sa juste place dans la vie des moines. La pénitence imprégnait cette vie de prière et de travail. La pauvreté des débuts était grande et lorsque les dangers de la richesse se manifestèrent, le Chapitre général intervint pour mettre une limite à la soif d'acquérir de certaines abbayes ; il ne put malheureusement pas enrayer tout le mal et éviter la décadence. La mortification s'étendait au vêtement qui était très rude, à la nourriture qui était plus que frugale et au sommeil auquel le cistercien tout habillé ne consacrait en moyenne pas plus de six heures par jour. On comprend alors la parole de saint Bernard : « Les esprits seuls ont ici droit d'entrée, la chair n'a rien à y faire. » Cet idéal fut surtout celui des débuts de l'Ordre ; après une période de décadence, il fut repris par les cisterciens réformés et il est aujourd'hui, en particulier, celui des cisterciens de l'Étroite Observance.

Les moniales rattachées à cette dernière en suivent donc la Règle. A la Fille-Dieu, le lever a lieu à deux heures. Les religieuses se rendent aussitôt à l'église pour psalmodier les Matines et les Laudes de l'office de la Sainte Vierge, car, dans l'Ordre de Cîteaux, la journée commence et finit par la prière à Marie. Une demi-heure est consacrée ensuite à l'oraison. A trois heures commencent les Matines et les Laudes canoniales qui sont suivies de l'assistance à la Sainte Messe pendant laquelle les moniales communient. Après l'action de grâces, l'office canonical se poursuit par le chant de Prime. Puis vient le Chapitre avec la lecture d'un passage de la Règle de saint Benoît que l'on commente ; de temps en temps, a lieu le chapitre des coupes avec l'accu-

¹ D'Arbois de Jubainville, *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux au XII^e et au XIII^e siècles*. Paris 1858, p. 62-63.

sation des manquements extérieurs à la Règle. Après plus de quatre heures de prières, les religieuses prennent une légère collation. A sept heures, elles se trouvent de nouveau réunies pour le chant de Tierce et la grand'messe. Après sexte, c'est le travail manuel qui commence et qui se poursuit jusque vers onze heures ; vient alors le chant de None, suivi de l'examen particulier, du dîner et de la promenade dans le cloître ou dans l'enclos. A treize heures et demie, le travail manuel reprend pour plus de deux heures. Les Sœurs l'abandonnent pour le chant des Vêpres, l'oraison et le souper. La journée se termine par la lecture pieuse, le chant des Complies et du Salve Regina en l'honneur de la Sainte Vierge. A dix-neuf heures, le silence envahit le monastère qui s'endort. Tel est l'horaire d'hiver ; celui de l'été est légèrement différent. La journée certes est bien remplie : dix-sept heures d'activité et sept heures seulement consacrées au sommeil. La caractéristique de la vie cistercienne est la « Communauté » : le réfectoire et le dortoir sont communs, les exercices de piété se font en commun ; le travail manuel est exécuté, autant que possible, dans une salle commune. On conçoit que la pratique du silence impose, dans ces conditions, de nombreux sacrifices.

L'histoire, nous l'avons dit, a gardé peu de souvenirs touchant la vie des moniales de la Fille-Dieu ; elle ne dit presque rien, du moins pendant plusieurs siècles, des vertus pratiquées dans ce saint asile ; mais elle n'a pas gardé non plus la mémoire de relâchements graves et prolongés. Sans doute, le monastère ne fut pas complètement préservé de l'esprit de relâchement qui infecta l'Ordre de Cîteaux, comme la plupart des autres Ordres religieux, à partir du XIV^e siècle et contre lequel des réactions sérieuses ne se firent jour qu'au milieu du XVI^e siècle. La Fille-Dieu doit certainement la conservation de l'esprit monastique d'abord à sa pauvreté habituelle.

Le chapitre consacré à la vie économique manifestera que la dotation du couvent ne fut pas de grande importance, que les donations faites en faveur de cette nouvelle fonda-

tion n'atteignirent jamais un nombre ni une valeur considérables. En outre, les religieuses eurent parfois grand'peine à percevoir ce qui leur était dû et dans les nombreuses discussions ou faillites de leur débiteurs, elles ne purent pas toujours recouvrer le montant de leurs créances. Certains directeurs ne comprirent pas grand'chose à l'administration du temporel et plongèrent la communauté dans la misère et dans les dettes en gaspillant les fonds et les revenus péniblement recueillis. Des incendies, des révolutions politiques contribuèrent à l'appauvrissement de cette abbaye qui se trouva, au milieu du XIX^e siècle, dépouillée de la plus grande partie de ses immeubles.

Romont fut incendié en 1434. Le pape Eugène IV accorda une indulgence à tous ceux qui feraient une aumône pour la reconstruction de l'église et de l'hôpital de la ville. A la même occasion, le Souverain Pontife octroyait une faveur identique à tous les bienfaiteurs des religieuses de la Fille-Dieu qui contribueraient à la restauration de ce monastère qui tombait en ruines. Cette affaire amena d'ailleurs un conflit avec le conseil de Romont; nous en reparlerons plus loin ¹. Il ressort de cet acte que les Sœurs n'avaient pas les moyens matériels de maintenir leur maison en bon état. A la fin du XVII^e siècle, la chronique dit qu'un incendie dévora une partie des bâtiments; ce qui restait debout se trouvait aussi dans un état lamentable. Il fallut songer à reconstruire. Il est souvent question, à cette époque, dans les comptes du couvent, des sommes dépensées pour l'érection du nouveau bâtiment dont la première pierre fut posée le 5 mai 1695, sous l'Abbesse Marie-Josèphe de Maillardoz ². Les réparations et reconstructions se poursuivirent pendant de longues années et ruinèrent la communauté qui fut obligée de vivre misérablement dans des bâtiments neufs.

¹ Dellion P. Apollinaire, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, IX, p. 363-364.

² A.F.-D., Journal de Fr. Clément et comptes de 1695.

C'est alors, vers 1750, que l'Abbé d'Hauterive accorda à la Fille-Dieu la permission de prendre des pensionnaires ; on pensait trouver là une source de revenus. Mais le gain fut trop faible pour apporter un sérieux appui à la communauté en détresse, qui chercha alors un autre gagne-pain. Les Sœurs s'adonnèrent à la confection et à la réparation des ornements d'église et à la fabrication des hosties. Mais la misère était si grande que la Maigrauge et Hauterive durent à plusieurs reprises, subvenir aux besoins urgents de cette abbaye-sœur¹. Il est d'ailleurs déjà fait mention des pensionnaires de la Fille-Dieu au début du XVIII^e siècle². Il est possible qu'une mauvaise administration ait été, dans certains cas, la cause du manque de ressources. Le 7 juin 1571, le Conseil de Fribourg notifie « que pour meilleur respect et munition des droits, propriétés et gérances de notre vénérable maison et monastère de la Fille-Dieu, sous Romont, et aux fins de ses affaires soient décentement conduites et gouvernées, et le bien et revenu d'icelles ne soit comme par avant dissipé ni diminué », il a établi Louis Moënnat, bourgeois de Romont, recteur administrateur, gouverneur et châtelain du couvent. Il restera en charge aussi longtemps qu'il plaira à Leurs Excellences de l'y maintenir ; chaque année, il devra rendre compte au Conseil de sa gestion³. Tous les directeurs de la Fille-Dieu ne furent cependant pas de mauvais gérants des biens de la communauté. C'est ainsi que, dans les comptes de 1692, on rencontre la mention suivante : le Père François Gribolet a laissé à son successeur 18 000 écus ; le Père Jacques Debay avait reçu 7675 écus et il a passé à son successeur 14 000 écus ; le Père Bernard a reçu 11 680 écus et il en a laissé 22 160 ; le Père Robert a trouvé dans la caisse 8680 écus et son successeur 28 389 ; le Père Robert avait

¹ A.F.-D., Chronique.

² A.F.-D., Journal de Fr. Clément 1703. fol. 14.

³ A.E.F., Rathserk. XII, années 1569-1572.

été en fonctions pendant vingt ans¹. Mais au début de 1702 et de 1703, le Père Clément Morat possédait en caisse respectivement 190 et 276 écus².

A plus d'une reprise le gouvernement de Fribourg s'est inquiété de la situation financière des maisons religieuses du pays, souvent parce qu'il désirait éviter des catastrophes, parfois aussi pour son propre avantage et en outrepassant ses droits. Par un acte de 1665, il fixe le nombre des religieuses de Romont à quarante. Il dénie au couvent le droit de posséder plus d'un quart de sa fortune en biens immobiliers dans le canton ; il le contraint à payer à la chancellerie le 1 % du prix d'achat³. Cette question de la limitation du nombre des religieuses apparaît de nouveau en 1776 ; le gouvernement interdit à la Fille-Dieu et à la Maigrange de recevoir des novices jusqu'à ce que les rentes suffisent à nourrir un plus grand nombre de religieuses⁵. C'est qu'à ce moment le couvent se trouvait de nouveau dans une situation financière si désastreuse qu'il avait dû recourir à Leurs Excellences de Fribourg pour obtenir un secours en argent. Le gouvernement écrit en effet, en date du 28 mars 1776, à l'Abbé d'Hauterive, Bernard-Emmanuel de Lenzbourg, pour l'avertir que la Fille-Dieu a sollicité de l'Etat un appui matériel, car elle est dans la détresse. Il est bien décidé à l'aider ; au préalable, il a nommé une commission qui doit enquêter sur l'état des faits. Cette commission a dû fonctionner au début du mois d'avril de la même année, car le 8 avril 1776, l'Abbé de Lenzbourg se trouve à la Fille-Dieu en même temps que la députation souveraine envoyée par Leurs Excellences pour prendre connaissance des dettes et des biens-fonds de la maison⁴.

¹ A.F.-D., Comptes de 1692.

² A.F.-D., Journal de Fr. Clément 1702-1703.

³ A.E.F., G.S. 1162.

⁴ A.E.F., G.S. 592.

⁵ A.E.F., Comptes de l'Abbé de Lenzbourg: 8 avril 1776.

Voici l'état de la fortune du couvent à cette date: de 1736 à 1775, les capitaux ont diminué de 17 000 écus et la dette de la communauté se monte à 18 000 écus; par conséquent, les comptes révèlent un déficit de 35 000 écus. Les religieuses sont donc dans l'impossibilité de payer les intérêts et de faire face aux besoins de la vie quotidienne. La ruine est par conséquent inévitable. Le gouvernement défend d'emprunter de l'argent, d'hypothéquer, d'aliéner d'échanger ou de donner aucun bien immobilier sans son consentement ou son autorisation, sous peine de nullité des contrats passés. Il ajoute que comme la cause de cette situation est une mauvaise administration, les religieuses gèreront désormais elles-mêmes leurs propriétés; le directeur ne s'en mêlera que sur le désir des supérieures. A ces conditions, l'autorité civile consent à porter secours à la Fille-Dieu¹.

Dans les rares procès-verbaux qui nous sont parvenus des visites régulières, il est fait quelques allusions à la pauvreté du couvent. Les cartes de visite de l'Abbé de Cîteaux du 4 juin 1573 et du 18 août 1615 sont muettes sur ce sujet. Par contre, dans une relation non datée de la visite de l'Abbé de Cîteaux, qui paraît être une copie incomplète de l'original, il est dit que les revenus du couvent, si petits qu'ils soient, peuvent faire vivre la communauté s'ils sont convenablement employés. Le même visiteur ajoute qu'il pleut dans l'église, au dortoir et dans le cloître². Le 9 juin 1813, le monastère adressait au Conseil de Fribourg les comptes pour l'année 1811-1812, qui accusaient un déficit assez important. Les religieuses l'expliquent par le grand nombre des malades qui a nécessité des dépenses extraordinaires, par le prix élevé du grain, par les réparations faites aux bâtiments et aux vignes et par le faible rapport des fermages³. Une visite du Père Immédiat,

¹ A.E.F., Correspondance Haut. 1776.

² A.E.F., Romont 72.

³ A.F.-D., Correspondance non classée.

l'Abbé Jean-Joseph Girard d'Hauterive, du 25 septembre 1818, renferme un paragraphe relatif à la pratique de la pauvreté à la Fille-Dieu. Certes, les manquements n'étaient pas bien graves, puisqu'en 1776 la communauté n'avait pas même de quoi vivre et qu'elle avait traversé encore la crise de 1798. Au mois de décembre de cette même année, elle avait dû solliciter un secours de la Maigrauge. En effet, le 4 décembre 1818, le gouvernement de Fribourg, par l'entremise de Fégely avoué du couvent, autorisait la Maigrauge à prêter, sans intérêts, à la Fille-Dieu 2000 écus en titres, somme qui sera rendue lorsque la situation matérielle se sera améliorée¹. Cependant, l'Abbé d'Hauterive recommande une meilleure observance de la pauvreté. A l'avenir, les religieuses demanderont des permissions avant et non pas après que certaines choses auront été données, prêtées ou achetées. Quand l'une d'elles ne peut pas ou ne veut pas boire ou manger toute sa portion, elle n'a pas le droit de la vendre ou de réclamer plus tard ce petit superflu qui n'appartient pas aux particuliers, mais à la communauté. Vu la détresse dans laquelle vit le couvent, les visites des parents doivent être moins fréquentes et les plats « d'extra » sont supprimés jusqu'à nouvel ordre. Seules pourront en bénéficier celles qui veillent les malades et qui font la lessive. Par économie encore, les infirmes, à l'exception de l'Abbesse, mangeront ensemble au réfectoire, à la seconde table. La Mère Procureuse présentera chaque année ses comptes à la communauté et elle ne procédera à aucune opération importante sans avoir au préalable consulté l'Abbesse². C'était en 1818; trente années plus tard, la communauté étant destinée à s'éteindre, fut privée de ses biens évalués, en 1857, à 320 000 fr. environ: nous y reviendrons.

¹ A.F.-D., Correspondance non classée.

² A.F.-D., Carte de visite de Dom Jean-Joseph Girard.

C'est tout ce que les documents révèlent sur la pauvreté à la Fille-Dieu ; les comptes de quelques Abbesses, comme Marie Chassot et Marie Moënnat, confirment ce que nous avons affirmé de la situation matérielle de cette abbaye qui ne fut jamais riche, qui fut tout au plus, pendant de courtes périodes, dans une modeste aisance. On nous permettra de rapporter ici un souvenir personnel. Pendant la guerre mondiale, les religieuses de la Fille-Dieu trouvant à peine leur pain quotidien, sollicitèrent de la population des alentours des aumônes en nature. L'une de nos premières visites dans cette maison, dont nous écrivons aujourd'hui l'histoire, fut pour y conduire des légumes et des fruits, ce dont la Révérende Mère Lutgarde Menétrey nous remercia avec grande bonté et humilité. Pendant plusieurs années, la communauté fut dans l'impossibilité d'accepter des novices, faute de ressources. Le noviciat s'ouvrit de nouveau au mois d'avril 1920.

(A suivre.)
